

COMPTE RENDU



ORDRE DU JOUR

1°) **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/06/2020** - DELIB 2020/08/01

2°) **Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire** - DELIB 2020/08/02

- Remboursement de locations de salles polyvalente et des tilleuls
- Annulation du loyer d'avril 2020 pour « La pâtisserie de la Lacquette »
- Résiliation du bail « VAN OSTENDE »

3°) **Finances** - DELIB 2020/08/03

- Demande de subvention pour le conservatoire d'espaces naturels

4°) **Administration générale**

- Désignation des membres non élus de la caisse des écoles - DELIB 2020/08/04
- Désignation des membres non élus du CCAS - DELIB 2020/08/05
- Avis du conseil municipal sur le projet éolien du Mont d'Hiette : **Sujet ajourné**

5°) **Questions diverses**

Sont présents : Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Brigitte DUHAMEL, Jean-Pierre VERHANNEMAN, Maryline DISSAUX, Marjorie AMBLOT, Christophe LEROY, Maryse BOUTON, Yannick DUCROCQ, Sonia DERISBOURQUE,

Les excusés : Benoit BARBIER, Fanny COUVREUR, Maryline LAIGLE.

Les pouvoirs : Michel BOCQUILLON donne pouvoir à Jean-Maurice LOUCHART et Christophe THESSE donne procuration à Maryse BOUTON

Christophe LEROY est désigné secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2020 - DELIB 2020/08/01

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu de la réunion.

2 - DECISIONS DU MAIRE - DELIB 2020/08/02

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

DECISION n°2020/06/03 du 25 juin 2020 Il est décidé de rembourser la somme de 270,00€ à Mme Amandine PICOT au titre d'une annulation de location de salle.

Il est décidé de rembourser la somme de 100,00€ à M Alain LECLERCQ au titre d'une annulation de salle.

DECISION n°2020/06/04 du 25 juin 2020 Il est décidé de ne pas émettre de loyer pour le mois d'avril 2020 à la société « La Pâtisserie de la LACQUETTE »

DECISION n°2020/07/01 du 22 juillet 2020 Il est décidé de mandater la SCP Régis VERHEYDE et Romain SANTRAIN, sise 7 avenue VAUBAN à Aire sur La Lys (62120) afin de procéder à la résiliation du bail du 57 route Nationale conclut entre la Commune de Norrent-Fontes, propriétaire et Monsieur Jason VAN OSTENDE et au recouvrement des loyers impayés.

3- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS - Délibération 2020/08/03

Par courrier daté du 01 juillet 2020, le « Conservatoire d'Espace Naturels des Hauts de France » sollicite l'adhésion de la commune. Montant de la cotisation : 50€. Le soutien peut être renforcé sous forme de don. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Association le « Conservatoire d'Espace Naturels des Hauts de France » et de verser le montant de 50€ pour l'adhésion et 50€ sous forme de don

4- DESIGNATION DES MEMBRES NON ELUS DE LA CAISSE DES ECOLES - Délibération 2020/08/04

Monsieur le Maire rappelle que le 10 juin 2020 le conseil avait nommé : Jean-Pierre VERHANNEMAN, Fanny COUVREUR, Sonia DERISBOURQUE et la directrice de l'école MONTAIGNE membres du comité d'administration de la caisse des écoles
Il propose de solliciter deux membre non élus : Mme Julie COUVREUR et Mme Carine MIDY
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les nominations de Mme Julie COUVREUR

et Mme Carine MIDY.comme membres non élus au comité d'administration de la caisse des écoles.

5- DESIGNATION DES MEMBRES NON ELUS AU CCAS - Délibération 2020/08/05

Monsieur le Maire rappelle que le 10 juin 2020 le conseil avait voté :

- Brigitte DUHAMEL, Jean-Marie LOUCHART, Fanny COUVREUR, Christophe LEROY, Sonia DERISBOURQUE
En tant que membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (CCAS)

Pour les cinq membres non élus il propose :

- Dorothee BAERE
- Marie Lise BODELET,
- Marie-Claire CAINNE,
- Christelle FRASSINT,
- Gérard LELONG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la proposition des cinq personnes non élus ci-dessus membres du CCAS.

6- Parc éolien du MONT d'HIETTE : sujet ajourné par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

**Le secrétaire,
Christophe LEROY**

**Le Maire
Bertrand COCQ**